

\$700,000 et de \$800,000, il faut avouer qu'il y a là, abstraction faite de toute autre considération, une réduction fort remarquable, dont le directeur général des Postes peut se féliciter à juste titre. Or, si l'on tient compte du fait que mon honorable collègue a abaissé de plus de moitié le π et des lettres à destination de l'Angleterre; qu'il a réduit d'un tiers le port des lettres au Canada; qu'il a virtuellement dégrevé d'un million de dollars, comme quelqu'un l'a fait observer, les fardeaux du peuple, et que, notwithstanding toutes ces réformes, il a réussi à réduire à \$480,000 un déficit de \$700,000 et même de \$800,000, on conviendra qu'il y a là une situation financière qui fait le plus grand honneur au gouvernement et surtout au ministre qui dirige nos affaires postales.

Je suis bien aise de pouvoir ajouter que les relevés du ministère des Postes pour l'exercice courant indiquent que, dans le prochain exposé budgétaire, nous serons en mesure de donner un aperçu encore plus flatteur pour ce ministère. Pour les huit mois de l'exercice financier courant, il est constaté que la vente des timbres-poste, qui constituent la principale source de recettes, a atteint le chiffre de \$3,172,031. L'année dernière, pour la période correspondante, ces recettes s'élevaient à \$2,909,128. En 1898, avant l'abaissement du port des lettres, les recettes perçues au cours de la même période de temps, se sont élevées à \$2,946,513.

Ainsi, bien que le port des lettres ait été réduit de trois à deux cents, et même de cinq à deux cents pour l'Angleterre, la recette des huit derniers mois s'élève à \$3,172,000, tandis que sous l'empire de l'ancien tarif, elle ne dépassa pas \$2,946,000. En d'autres termes, si pendant ces huit mois la dépense du ministère des Postes a augmenté de \$45,000, la recette, d'autre part, accuse une augmentation de \$260,000; de sorte que les opérations du ministère des Postes nous donnent, pour ces huit mois d'exercice, un excédent de \$215,000. J'ai toutes les raisons de croire que le prochain rapport du directeur général des Postes sera des plus satisfaisants.

Vient ensuite les recettes des chemins de fer qui méritent une mention particulière. On s'élève fortement contre les dépenses relatives aux chemins de fer, parce que ces derniers ont occasionné des déboursés considérables; chaque fois que l'administrateur du chemin de fer se trouve en présence d'un découvert, c'est un concert de hauts cris; mais il arrive parfois qu'on soit porté à fermer les yeux sur l'augmentation sensible qui s'est manifestée dans les recettes de ces voies ferrées. En 1896, les recettes des chemins de fer étaient de \$3,140,678.17; elles se sont élevées l'année dernière à \$5,233,381.21, ce qui accuse, en cinq années, une augmentation de \$2,092,702.77. Donc, s'il nous demande beaucoup, mon honorable ami le ministre des Chemins de fer et Canaux est en mesure de nous donner beaucoup en retour. A propos de l'exposé de l'année dernière, j'appelle l'attention sur

les opérations des chemins de fer pendant une période de sept mois, attendu que nous recevons de rapports complets que jusqu'à la fin de janvier. Pendant les sept premiers mois du dernier exercice, les opérations de l'Intercolonial ont laissé un déficit de \$537,479.49, tandis que pour les sept mois correspondants de cette année, le découvert n'est que de \$89,787.17, ce qui donne à espérer que nous les années à venir le ministère des Chemins de fer et Canaux sera en mesure de nous soumettre, à l'expiration du présent exercice, un rapport fort satisfaisant comparé à celui de l'année dernière, qui accusait un découvert de \$488,000.

Le \$12,375,279.51 qu'elles avaient été pour l'exercice précédent, nos dépenses au même le π est considérablement réduites l'année dernière à \$16,800,367.84, ce qui établit une augmentation de \$3,800,088.33.

Certains ministères ont vu s'augmenter le chiffre de leurs dépenses. La législation, par exemple, a dépensé \$312,121 de plus que l'année précédente, et une autre dépense est due à des circonstances assez généralement communes, je crois. La dépense relative aux arts, à l'agriculture et à la statistique, qui comprend le recensement, accuse une augmentation de \$237,615. Au ministère de la Milice, l'augmentation est de \$245,194; au Chemins de fer et Canaux, c'est-à-dire pour l'exploitation du chemin de fer Intercolonial, il y a une augmentation de \$1,331,600; mais comme je l'ai déjà démontré, l'augmentation de la recette couvre ces dépenses. Aux Travaux publics, forte augmentation de \$1,006,743; au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, augmentation de \$150,177; aux Postes, de \$173,434; mais les recettes de ce ministère, je l'ai dit précédemment, vont couvrir presque entièrement ce surcroît de déboursés.

J'ai préparé un état compendieux indiquant la dépense imputable sur le fonds consolidé faite depuis deux ans, ainsi que certaines dépenses que l'on considère comme imputables sur le capital et comme frais spéciaux. Dans la comptabilité du ministère, le mot "capital" s'emploie dans un sens technique; il s'applique à certains travaux, mais d'autres dépenses ne sont pas considérées imputables sur le capital et ne constituent, en réalité, que des comptes spéciaux comme, par exemple, les subventions aux chemins de fer. Celles-ci ne figurent pas à titre de dépenses spéciales, mais pour les fins de la discussion, on peut les considérer comme imputables sur le capital. Cet état indique que la dépense à même le fonds consolidé a augmenté, comme je l'ai déjà dit, de \$3,891,088.33. En 1901 la dépense relative aux chemins de fer, imputable sur le capital, a atteint le chiffre de \$3,344,040.50, soit une augmentation de \$65,116.11; la dépense relative aux travaux a été de \$2,360,569.89; soit une diminution de \$278,955.04; travaux publics, \$1,006,982.39, soit une diminution de \$82,813.90; terres fédérales, \$209,000.00, augmentation; \$33,500.81; milice, \$135,881.79, diminution; \$94,965.72; et par rapport au chemin de fer